



Note d'information n°10 à destination des élus communautaires

Suite à l'annonce du Président de la République de prolonger la période du confinement, au nom de la lutte contre l'épidémie COVID-19, **jusqu'au 11 mai prochain**, soit 4 semaines supplémentaires, je vous propose de :

- faire le point sur les **mesures et actions mises en œuvre** depuis le 16 mars dernier ;
- d'envisager l'**après 11 mai** qui devrait être le début d'une **nouvelle étape progressive** de reprise du travail, selon une « organisation nouvelle », à mettre en place.

1- Rappel des principales mesures décidées depuis le 16 mars 2020

- fermeture de l'Hôtel communautaire, bâtiment annexe et de l'ensemble des structures communautaires, afin de protéger les personnels et leur famille et assurer leur sécurité,
- suspension des réunions de toutes natures et annulation des événements communautaires,
- mise en place d'un Plan de Continuité d'Activité, de nature à maintenir un niveau de service minimum, dans le respect des consignes gouvernementales, et à faire fonctionner le service public (dimensionnement du service de collecte des déchets, déchetteries, accueil des enfants, astreintes, télétravail...),
- mise à disposition de l'ARS de masques pour répondre aux besoins des personnels soignants,
- dotation en équipements de protection individuelle des personnels qui continuent à assurer leur service au contact du terrain,
- distribution de gel hydroalcoolique aux établissements de soins / EPHAD et aux communes qui le souhaitent,
- commandes de masques, en quantité suffisante, pour préparer le retour aux services,
- participation à la mise en place d'un dispositif de soutien et d'accompagnement des entreprises avec la Région Normandie : le fonds de soutien normand dénommé « Impulsion Relance Normandie ». Ce dispositif a vocation à préserver l'emploi sur notre territoire et à accompagner les entreprises en grandes difficultés (*cf. développements ci-après*).

2- Préparer la période d'après confinement : le retour au service

J'ai demandé au Directeur Général de préparer avec les Directeurs concernés, les conditions tendant à faciliter le retour des personnels au service : respect des gestes barrières, aménagement des postes de travail, des bureaux, mesures d'hygiène et de sécurité (masques, gants, gels...).

Suite à un courrier qui m'a été adressé par le Président de Région et à une visio-conférence, je vous propose d'examiner ci-après **les principales mesures relatives au fonds de soutien normand, dénommé IMPULSION RELANCE NORMANDIE**.

Je vous rappelle que la Communauté de Communes s'est portée candidate à ce dispositif, en partenariat avec la Région, destiné à aider les acteurs économiques locaux non bénéficiaires du Fonds National de Solidarité, ni du soutien forfaitaire du Conseil de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants.

Le dispositif s'adresse aux Très Petites Entreprises, commerçants, artisans et autres indépendants comprenant 0, 1 ou 2 salariés. Ce sont les acteurs économiques les plus fragiles qui constituent « la colonne vertébrale de la vie de nos territoires ».

Ce dispositif commun se traduira par :

- une subvention **de 1 000€ à 1 500€**, par entreprise éligible.
 - 1 000€ pour les entreprises et indépendants n'ayant pas de salarié
 - 1 500€ pour celles ayant 1 ou 2 salariés
- financé à 60% par la Communauté de communes et 40% par la Région.

La participation de la Communauté de Communes, proportionnelle au nombre de cibles potentielles relevant de sa zone géographique, ne se traduira pas par un versement « dans un pot commun » mais par **des aides totalement fléchées vers les entreprises du territoire**.

Le service Développement économique, en lien avec les services de la Région, procède à la mise à jour du recensement des entreprises du territoire susceptibles d'être concernées par ce fonds de soutien complémentaire.

Un règlement précisant les modalités d'accès, les critères d'éligibilité des entreprises, les modalités d'instruction est en cours de finalisation.

Le calendrier prévoit une mise en œuvre opérationnelle du dispositif au plus tard la première semaine du mois de mai.

Une réunion en visio se tiendra avec le Vice-Président FOUCHE, la semaine prochaine, afin d'examiner les modalités pratiques liées à la mise en œuvre du dispositif et de vous proposer des mesures complémentaires que nous pourrions mettre en place pour les entreprises de notre territoire (aides financières complémentaires, aménagement des tarifs de redevances, taxe de séjour, etc...).

Une **information détaillée** vous parviendra ultérieurement, à l'issue de la présente réunion.

Enfin, et en application d'une circulaire du Préfet du 16 avril 2020, je vous informe que les services travaillent à une **réouverture partielle des déchetteries**, à compter du lundi 20 avril prochain, selon les mêmes modalités qu'actuellement afin de préserver la santé des personnels.

Nous vivons collectivement des moments intenses qui nous imposent de nous adapter et d'être réactifs pour répondre au mieux aux attentes des habitants de notre territoire et à celles des personnels mobilisés pour l'établissement public dans la gestion de la crise.

Depuis le début de la crise sanitaire qui bouleverse notre pays, la Communauté de Communes a su, je crois, montrer sa capacité à réagir, à s'engager et à créer, et ce grâce à la réactivité de ses personnels.

Les semaines à venir, nous le savons, nécessiteront toute notre énergie pour gérer au mieux cette situation liée à la crise sanitaire.

Bon courage à tous.